

bien les raisons de son refus. D'après nous, il a refusé parce que les agriculteurs doivent prouver que cette décision leur a été préjudiciable. Se trouve-t-il des fabriques de produits laitiers qui réussiront à le prouver?

Je trouve curieux que le gouvernement du Québec et l'UPA aient exigé que l'article XI du GATT, qui prévoit des quotas pour les denrées assujetties à la gestion des approvisionnements, soit inclus dans le texte final. Cet article y figure en tant que paragraphe 710, mais le seul ennui, c'est que le paragraphe 710 s'applique sous réserve de n'importe quel autre article dans l'accord. Si nous nous reportons à l'article 703, il stipule que l'accord doit supprimer tous les tarifs douaniers et toutes les barrières à l'importation. L'article 710 est dans l'accord mais il est assujéti à l'article 703 qui porte sur la suppression des barrières au commerce et la libre circulation des produits agricoles d'un pays à l'autre et nous n'avons pas vraiment de garantie. C'est l'un des points, je pense, que l'Union des producteurs agricoles va aborder dans l'exposé qu'elle va faire aujourd'hui lors de sa conférence de presse dans le Québec.

Les représentants de l'Association des fabricants de produits alimentaires ont comparu devant le comité. C'est le plus grand secteur de fabrication de notre pays, il emploie plus de 200 000 Canadiens et fait plus de 40 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Cette association déclare que cet accord est manifestement impraticable et elle va exercer des pressions—les Américains le font également—sur le gouvernement en vue de supprimer les offices de commercialisation et les contrôles à la frontière. L'agriculture est manifestement menacée. C'est pourquoi des groupes comme l'Union des producteurs agricoles et la Fédération de l'agriculture de l'Ontario s'opposent énergiquement à cet accord. Les Fabricants de produits alimentaires déclarent qu'ils ne peuvent pas survivre si la concurrence des États-Unis n'est pas soumise à la gestion de l'offre.

C'est me semble-t-il l'un des plus grands sujets d'inquiétude de toute l'industrie canadienne de la gestion de l'offre. Le gouvernement du Canada va en référer au GATT. Il a mis les offices de commercialisation sur la table de négociation du GATT. Les États-Unis s'opposent à ces offices de commercialisation ainsi que pratiquement tout le groupe Cairns. Le gouvernement canadien a déclaré que nous allions nous adresser au GATT de concert avec les États-Unis pour faire supprimer les subventions. A mon avis, nous allons détruire à la longue tout notre système de gestion de l'offre et d'offices de commercialisation à cause de la position du gouvernement. Celui-ci va faire démarrer l'affaire et au GATT il va, à mon avis, complètement renoncer à notre système de commercialisation qui nous a si bien servis. Il a coûté moins cher que des subventions et il a été particulièrement efficace. Cela vise non seulement l'industrie laitière et de la volaille mais également la Commission canadienne du blé.

A mon avis, nous concluons à la hâte un accord commercial pour lequel nous faisons de grandes concessions et nous allons probablement en consentir d'autres dans les négociations du GATT sans recevoir grand-chose en retour. Nous avons fait cause commune avec les États-Unis en déclarant que nous allions constituer la forteresse de l'Amérique du Nord. En fait, les États-Unis sont notre concurrent dans le monde entier pour la plupart des produits. Nous avons déclaré que nous allions

Article 21 du Règlement

appuyer la position des Américains alors que souvent celle-ci ne nous avantage pas. La collectivité agricole éprouve de vives inquiétudes. Voilà pourquoi tant de groupes agricoles d'un bout à l'autre du Canada s'opposent à cet accord commercial.

M. le vice-président: Nous passerons aux questions et commentaires après la période des questions si le député est présent à la Chambre.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA RÉFORME FISCALE

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai ici des signatures de plus de 150 000 personnes résidant au Canada qui s'opposent à la décision du gouvernement d'avoir comme option de taxer la nourriture et l'alimentation.

La semaine dernière, à Toronto, le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncé qu'il retirait son intention de taxer l'alimentation. Mais, monsieur le Président, je pense que la population ne peut pas «truster» encore ce gouvernement comme dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Le président du Comité des Finances, M. Blenkarn, demande 57 000 \$ pour aller étudier en Nouvelle-Zélande: comment imposer une taxe sur l'alimentation? Pour quelle raison, hier, le ministre des Finances n'a-t-il pas dit carrément que le gouvernement refusait d'imposer une taxe sur l'alimentation? Pour quelle raison a-t-il dit que certains produits essentiels seront évités et ne devraient pas être taxés?

Monsieur le Président, je préviens le gouvernement que le parti libéral va continuer son opposition tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas l'assurance qu'il n'y aura pas de taxe sur le pain, le lait, le beurre et tous les autres aliments.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES POSITIONS DU PARTI LIBÉRAL ET DU NPD

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, nous oublions parfois les préceptes fondamentaux dont s'inspirent la politique du gouvernement et les critiques de l'opposition. Le débat sur le libre-échange en est la preuve.